



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bouvron, le 11/06/2024

ANNULATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PARC EOLIEN

Le projet de parc éolien de Bouvron-Blain, constitué de 4 éoliennes de 180 mètres de hauteur et porté par la société SARL EE BOUVRON, a été autorisé par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2022. Ce dernier vient d'être annulé deux ans après par la Cour Administrative d'Appel qui a rendu son jugement ce jour.

Il est rappelé que le conseil municipal de la commune de Bouvron, ainsi que l'association Engagements Citoyens et Durables portant la voix de nombreux riverains s'étaient opposés à ce projet. L'enquête publique, quant à elle, s'était conclue sur un avis défavorable du commissaire enquêteur, « principalement en raison de la taille des éoliennes projetées, de la proximité des habitations et de la qualité environnementale et paysagère du territoire sur lequel il est envisagé d'installer le parc ».

La commune et l'association avaient déposé séparément un recours contre l'arrêté préfectoral, développant un certain nombre d'arguments concernant le volet paysager (les vues photographiques étaient insuffisantes et trompeuses), la proximité aux habitations, l'insuffisance des études acoustiques et naturalistes et l'atteinte à l'environnement, tout en regrettant que l'autorité environnementale compétente n'ait pu rendre un avis autre que « tacite » sans étudier le dossier et exposer les incidences éventuelles sur l'environnement dans le temps imparti.

Lors de l'audience du 24 mai 2024, le rapporteur public a rendu des conclusions dans le sens d'une annulation de l'arrêté du 23 mai 2022 du fait de l'« atteinte à la commodité du voisinage » (L. 181-3 et L. 511-1 du code de l'environnement).

Il en ressort du jugement que « les inconvénients excessifs pour la commodité du voisinage qu'emporte l'exploitation du parc éolien composé de quatre éoliennes constituent un vice qui n'apparaît pas régularisable par une autorisation modificative ».

Les élus de Bouvron et l'association ECD saluent la décision de la Cour, qui donne raison aux arguments évoqués sur ce projet éolien.

Contacts :

Mairie de Bouvron
12 rue Louis Guihot
44130 BOUVRON
accueil@bouvron.eu
02 40 56 32 18

Association Engagement Citoyens et Durables
ecd.bouvronblain@hotmail.fr